

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 MAI 2021

PRESENTS : Mmes et M.M. GABORIT, CHATEIGNER, GODREAU, SACHOT, CAIGNON, VINCEDEAU, OUVRARD, PINEAU, NOGIER, BERTHEAU, MOREAU, MAUFFREY, GIRAUD, JOYAU-RAUTUREAU.

ABSENTE EXCUSEE : Mme AGESNE

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.
Mr BERTHEAU Yoan a été désigné secrétaire de séance.

TEMPETE ALEX

En préambule, Mr le Maire a donné lecture au conseil, d'une lettre de remerciements de l'association des maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes Maritimes, pour le versement en 2020, par la commune, d'une somme de 494 €.

1 – AVENANT AUX TRAVAUX DU FOYER RURAL (037-21)

Mr Joël CHATEIGNER, adjoint aux bâtiments, informe le conseil qu'il a reçu des devis pour les lots 4 « charpente-menuiserie » et 5 « isolations-faux plafonds » pour la réhabilitation du foyer rural.

Les modifications qui seraient à apporter par rapport aux marchés initiaux, donneraient les plus et moins values suivantes :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT base</u>	<u>Avenant Précédent</u>	<u>Avenant HT</u>	<u>Nouveau montant H.T.</u>	<u>Variation totale</u>	<u>Commentaire</u>
Lot 4 JAUNET	70 002.75	7 194.91	6 299.42	83 497.08	+ 19.28 %	Renfort de charpente 3 416.76 € H.T et porte réserve 2 882.66 € H.T.
Lot 5 Techni Plafond	14 443.82	/	243.60	14 687.42	+ 1.69 %	Fourn. et pose de doublage en plaque de plâtre salle 2
Lot 5 Techni Plafond (marché de travaux suppl. circonstances imprévues)	10 452.05	/	-151.91	10 300.14	-1.46 %	Laine de verre en 120 mm au lieu de 140 mm salle 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant la nécessité de faire réaliser ces travaux :

- accepte ces avenants en plus et moins-value,
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les avenants à intervenir.

2 – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DU FOYER RURAL (PHASE 2) ET LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE (038-21)

Mr le Maire informe le conseil, qu'il a reçu, de l'Agence de Services aux collectivités Locales, le programme technique détaillé des travaux de la phase 2 du foyer rural. Ils concernent :

- la réhabilitation énergétique de la zone bar, toilette et salle N°1 (inclus l'espace scénique) extension de la chaufferie bois comprenant : dépose et neutralisation du chauffage électrique, remplacement de l'éclairage, radiateurs verticaux, mise en conformité de la chaufferie
- la reprise de l'éclairage dans la zone dégagement,
- le changement de carrelage (zone bar, salle 1, salle 2, dégagement, sas et vestiaire
- la reprise peinture (zone bar, salle 1, salle 2, dégagement, sas, vestiaire, cuisine, WC N°2 et charpente bois apparente.

Le coût estimatif des travaux est de 115 000 € H.T. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à la somme de 137 000 € H.T. soit 164 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- décide d'engager la réalisation de l'opération et de lancer la procédure de consultation pour choisir un maître d'œuvre, en procédure adaptée ouverte.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou un adjoint pour lancer la procédure de mise en concurrence et pour signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

3 – TRAVAUX EN REGIE (039-21)

Mr Le Maire rappelle au conseil que des travaux en régie ont été effectués à la voirie d'accès au terrain de foot, le long de la salle de sports. Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour passer les écritures comptables.

Cette décision est proposée comme suit :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTE	COMMENTAIRE
042	722	Immobilisations corporelles		3 059	Travaux en régie pour la pose d'une clôture à la voirie d'accès au terrain de foot,
023	023	Virement à la section d'investissement	3 059		
TOTAL			3 059	3 059	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation		3 059	= au 023
040	2151	OPFI	Réseaux de voirie	3 059		Voie d'accès au terrain de foot
TOTAL				3 059	3 059	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ décide de prendre cette décision modificative N°1 du budget communal comme ci-dessus.

4 – TRAVAUX DE COUVERTURE AU BAR ET A LA SALLE D'ACCUEIL DU FOOT

La commission bâtiments a visité le bar du foot pour voir les travaux à réaliser. Par rapport aux estimations du budget, basées sur les devis réalisés en septembre 2020, les prix ont augmenté. De ce fait, Mr Joël CHATEIGNER, adjoint aux bâtiments a fait part au conseil des nouvelles propositions faites par Alexis CHARRIER, pour refaire les travaux de couverture au bar du foot.

Après en avoir délibéré, le conseil retient la solution de faire poser sur la partie réserve des panneaux sandwichs de 3 cm d'isolation et un bac acier sur la salle d'accueil.

Le coût serait de : 18 321.61 € TTC

Entreprise	Travaux	Montant TTC
CHARRIER Alexis	Couverture bar du foot et salle d'accueil	11 899.22 €
CHARRIER Alexis	Cloisons-isolation	2 841.70 €
Ets SOULARD Didier	Electricité bar du foot et plomberie	3 580.69 €

5 – RETROCESSION DE TERRAIN COMMUNAL AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES ACACIAS TRANCHE 1B (040-21)

Monsieur le maire informe le conseil, que la commune a acheté le 13 novembre 2006, les terrains cadastrés ZP 99 et ZP 100 de 4 Ha 68 a 80 aux consorts PEQUIN. Une partie de ces parcelles doit être rétrocédée au budget annexe du lotissement des Acacias tranche 1B.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide :

- de procéder au transfert du budget principal au budget annexe lotissement des Acacias tranche 1b, du terrain nécessaire pour la réalisation du lotissement, soit 1 Ha 41 a 26 pour une somme de 19 320 € (valeur estimée en tenant compte de l'achat du terrain et des frais d'acquisition)

- de donner tout pouvoir à Mr le maire ou un adjoint pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

6 – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DES ACACIAS, TRANCHE 1B (041-21)

Mr le Maire informe le conseil que, suite au calcul effectué pour définir un prix de vente TTC pour la vente des lots du lotissement des Acacias, tranche 1b, il propose de fixer à 41 € le m² le prix de vente TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- décide de fixer le prix de cessions des terrain du lotissement des Acacias à 41 € TTC. La TVA sera calculée sur la marge.

7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE (042-21)

Monsieur le Maire informe le conseil que le SYDEV souhaite renforcer le poste P0002 – le Parc – Rue de Rochereau. Les travaux ont été confiés à l'entreprise STURNO. Pour ces travaux, une convention de mise à disposition d'un terrain du domaine public communal est nécessaire, pour la mise en place d'un poste de transformation électrique., rue de la Métairie. Mr le Maire a présenté les plans au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir entre le SYDEV et la commune de Monsireigne pour l'implantation de l'ouvrage sur la parcelle ZP N° 286, en bordure de la rue de la Métairie, le long de l'aire de jeux.

8 – ADHESION A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME (043-21)

Mme Anne GODREAU a rappelé au conseil la mise en place du passeport du civisme pour les enfants de CM1-CM2 des écoles, pour la prochaine rentrée scolaire. Pour ce faire, la commune doit adhérer à l'association du passeport du civisme qui défend, porte et transmet de façon concrète les valeurs du civisme sur le territoire. Le montant de l'adhésion est de 100 € pour les communes de moins de 1 000 habitants.

L'association propose d'accompagner et de conseiller ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes, réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes : passeport du civisme, plaquette de communication....

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer à l'association des Maires pour le civisme et de verser la cotisation de 100 € au titre de l'année 2021.

Mme Anne GODREAU a fait part au conseil des 5 actions qui seraient mises en place : le devoir de mémoire, l'intergénérationnel, le patrimoine, l'environnement, la sécurité.

9 - DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

- Signature de la convention avec l'Agence de Services aux collectivités locales, pour la rénovation du chauffage et la mise aux normes électriques de la salle polyvalente (phase 2) suite à la délibération du conseil du 14 décembre 2020.

- accord du devis de chez Verrier pour l'achat d'un fauteuil pour le maire : coût 516.89 € TTC.

- acceptation du devis de Charier TP Sud pour le point à temps : montant de 9 635.18 € TTC ainsi que les travaux de voirie 2021 pour 9 378.37 € TTC.

10 – BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

Les bureaux de vote seront ouverts, **dans la salle de sports**, de 8 H à 18H. Des permanences ont été établies.

11 – INFORMATIONS DIVERSES

Pédibus pour se rendre à l'école : Pour rappel un pédibus sera mis en place lors de la semaine de la mobilité : le mardi 1^{er} juin et le vendredi 4 juin (matin et soir) pour que les enfants se rendent à pied à l'école. Mme Anne GODREAU a fait part au conseil du travail fourni par les élus (2 itinéraires) et remercient les bénévoles qui accompagneront les 27 enfants inscrits.

Etude d'inventaire des mares et des plans d'eau sur le Pays de Pouzauges : le conseil est informé qu'en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, le Syndicat Mixte du Bassin du Lay établi un inventaire des surfaces en eau (plans d'eau et/ou mares) sur le territoire communautaire, situé sur le bassin versant du Lay. L'objectif de ce recensement est d'acquérir une bonne connaissance de ces ouvrages dans le but d'apporter une assistance technique aux propriétaires qui souhaiteraient entretenir ou mettre aux normes leurs étangs et/ou mares et ainsi contribuer à l'amélioration des milieux aquatiques. Un questionnaire sera adressé aux différents propriétaires.

Création d'une commission d'urbanisme intercommunale : Cette commission aura pour mission :

- de définir et de suivre les évolutions des documents d'urbanisme : PLUi, Site Patrimonial Remarquable,
- de proposer un arbitrage sur les dossiers sensibles (permis de construire, déclaration préalable),

- de définir une jurisprudence collective sur des problématiques concernant le territoire,
- d'établir une veille foncière sur les sites stratégiques pour le territoire,
- d'engager des actions d'information et de sensibilisation auprès du public et des acteurs locaux.

Pour Monsireigne la commission sera représentée par Mr Olivier OUVRARD qui s'est porté candidat et par Mr Joël CHATEIGNER, suppléant.

Spectacle de production artistique d'acrobates, jongleur et autres disciplines :

Mr le Maire informe le conseil qu'il a donné son accord pour que la compagnie Créasol présente son spectacle la 1^{ère} quinzaine d'août 2021.

Message de soutien suite à l'agression de Mr le maire : Mr le maire a donné lecture au conseil, du message reçu de la part de Mr Jean-Marcel GRIMAUD, maire de Sigournais, des adjoints, de l'ensemble du conseil municipal et du personnel. Il tient également à remercier toutes les personnes qui lui ont apporté leur soutien ainsi que les employés communaux et l'ensemble du conseil municipal.

Ouvertures des salles : Mr le maire a donné connaissance au conseil des dates de réouverture des salles : 9 juin pour le club et 30 juin pour le foyer des jeunes, dans le respect du cadre réglementaire aux dates indiquées.

Nomination du foyer rural : Mme Christelle CAIGNON propose aux élus de donner un nom au foyer rural. Des suggestions pourraient être faites sur la gazette.....

Prochaines réunions de conseil :

- le mardi 22 juin 2021, à 20 H – Novaliss (Emploi et recrutement) des Herbiers viendra présenter sa structure.
- le lundi 27 juillet, à 20 H 30

Vu par le secrétaire de séance : Yoann BERTHEAU

Le Maire : Michel GABORIT

